

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 20 septembre 2022 **Publié le : 28/09/2022**

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 20h07 et levée à 20h19.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN.

Etaient absents : M. René BLAISON, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire de séance : M. François BOUSSO.

Procurations de vote : M. René BLAISON à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, M. Olivier GRIMAITRE à Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

**Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 22/08/2022**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. François BOUSSO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 22/08/2022 joint en annexe.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Le secrétaire de séance,

François BOUSSO
Conseiller Communautaire Délégué

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0

Abstention* : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

Bureau

Liste des délibérations du Bureau

(décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil)

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 25 août 2022	Séance du lundi 22 août 2022 qui s'est déroulée à Grand Besançon Métropole - La City - Salle Robert SCHWINT	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale Jean-Philippe DEMILLIER 
--	---	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 22/08/2022 à 18 heures 05 à la salle **Robert SCHWINT** de GBM à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (GBM).

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 09/06/2022. Adopté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. François BOUSSO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 09/06/2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

🔗 R. 2 - Avenant n°1 à la convention de services communs GBM - Syndicat Mixte Lumière. Adopté

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 1 à la convention de services communs entre Grand Besançon Métropole et le Syndicat Mixte Lumière ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

🔗 R. 3 - Attribution d'une subvention dans le cadre du fonds aux congrès. Adopté

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 750 € au SSMCoT pour l'organisation des « 16èmes Rencontres Nationales des SCoT ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

🔗 R. 4 - Subventions à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de deux manifestations scientifiques que sont la Fête de la Science et la Nuit européenne des chercheurs. Adopté

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions à l'Université de Franche-Comté (Service sciences, arts et culture) :

- 1 000 € pour l'organisation de la Nuit européenne des chercheurs, le 30 septembre 2022 ;
- 4 000 € pour l'organisation de La Fête de la Science du 13 au 16 octobre 2022.

Mesdames Catherine BARTHELET, Frédérique BAEHR et Anne VIGNOT et Monsieur Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

🔗 R.5 - Subvention à l'Université de Franche-Comté pour le développement du Centre d'Etudes et de Recherche Olympiques Universitaires. Adopté

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 7 000 € au CEROU ;
- se prononce favorablement sur la convention jointe en annexe ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Mesdames Catherine BARTHELET, Frédérique BAEHR et Anne VIGNOT et Monsieur Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

🔗 R. 6 - Soutien à la BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) pour l'organisation de « Bienvenue aux étudiants 2022 ». Adopté

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à la BAF (Besançon Associations fédérées) à hauteur de 2 000 € pour l'organisation de la soirée de clôture de Bienvenue aux étudiants du jeudi 15 septembre 2022.

Mesdames Catherine BARTHELET, Frédérique BAEHR et Anne VIGNOT et Monsieur Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

↳ R. 7 - Subvention à l'association « Le Chemin des sens » pour le « parcours des métiers ». Adopté
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « Le chemin des sens » pour le « parcours des métiers ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

↳ R.8 - Soutien à l'association Julienne Javel pour l'opération Paniers solidaires. Adopté
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 1 300 € pour l'opération paniers solidaires.

Monsieur Christian MAGNIN-FEYSOT, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

↳ R. 9 - Soutien à ECORSE TP - Carrefour des Collectivités Locales. Adopté
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière de 3 000 € à ECORSE TP pour l'organisation de l'édition 2022 du Carrefour des Collectivités Locales.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

Bureau

Séance du 22 août 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City – 4 rue Gabriel Plançon – 25000 BESANÇON, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h50.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Denis JACQUIN.

Secrétaire de séance : M. François BOUSSO.

Procurations de vote : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN.

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Bureau

Séance du lundi 22 août 2022

Salle Robert Schwint – 1^{er} étage de GBM

ORDRE DU JOUR

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL _____ 4

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole _____ 4

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 09/06/2022 _____ 4

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique _____ 4

Rapport n°2 - Avenant n°1 à la convention de services communs GBM - Syndicat Mixte Lumière _____ 4

Rapport n°3 - Attribution d'une subvention dans le cadre du fonds aux congrès _____ 4

Rapport n°4 - Subventions à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de deux manifestations scientifiques que sont la Fête de la Science et la Nuit européenne des chercheurs _____ 4

Rapport n°5 - Subvention à l'Université de Franche-Comté pour le développement du Centre d'Études et de Recherche Olympiques Universitaires _____ 5

Rapport n°6 - Soutien à la BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) pour l'organisation de « Bienvenue aux étudiants 2022 » _____ 5

Rapport n°7 - Subvention à l'association « Le Chemin des sens » pour le « parcours des métiers » _____ 5

Rapport n°8 - Soutien à l'association Julienne Javel pour l'opération Paniers solidaires _____ 5

Rapport n°9 - Soutien à ECORSE TP - Carrefour des Collectivités Locales _____ 5

2^{ÈME} PARTIE – VOLET PRÉPARATOIRE _____ 6

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique _____ 6

Rapport n°10 - Avenant au protocole de partenariat « Contrat de Canal du Rhône au Rhin » _____ 6

Rapport n°11 - Pôle de compétitivité des Microtechniques - ProPulseur _____ 7

Rapport n°12 - Pôle de compétitivité des Microtechniques - PMT Health : « action collective pour la filière santé » - Avenant n°1 à la convention triennale 2021-2023 _____ 7

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures _____ 8

Rapport n°13 - Avis de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sur la mise en compatibilité du PLU de Besançon dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la RN57 _____ 8

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations _____ 8

Rapport n°14 - Site Patrimonial Remarquable de Besançon - Révision n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien _____ 8

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport	8
Rapport n°15 - Pôle de Gériatrie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté - Subvention 2022 pour ses deux Programmes	8
Rapport n°16 - Approbation du projet scientifique et culturel et de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la future grande bibliothèque	9

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Bureau Séance du lundi 22 août 2022

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Grand Besançon Métropole, en La City – 4 rue Gabriel Plançon – 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 20h50.

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 09/06/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose François BOUSSO comme secrétaire de séance.

S'agissant de l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2022, avez-vous des commentaires ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Rapport n°2 - Avenant n°1 à la convention de services communs GBM - Syndicat Mixte Lumière

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Voulez-vous en parler ? S'il n'y a rien de spécial à dire, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°3 - Attribution d'une subvention dans le cadre du fonds aux congrès

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°4 - Subventions à l'Université de Franche-Comté
pour l'organisation de deux manifestations scientifiques que sont
la Fête de la Science et la Nuit européenne des chercheurs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°5 - Subvention à l'Université de Franche-Comté pour le développement du Centre d'Études et de Recherche Olympiques Universitaires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce dossier concerne une subvention exceptionnelle à l'Université de Franche-Comté concernant un laboratoire. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°6 - Soutien à la BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) pour l'organisation de « Bienvenue aux étudiants 2022 »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je soulève la question et je la renvoie aux élus concernés. Je me demande comment nous pourrions aborder de façon plus anticipée que d'habitude la question des étudiants. Nous avons des alertes partout. Nous avons de nombreuses alertes sociales. J'ai eu une alerte un peu particulière, mais qu'il faudra peut-être vérifier. Nous pourrions avoir beaucoup moins d'étudiants qui s'inscrivent cette année que les années précédentes pour des questions de mécanisme global qui n'auraient pas eu lieu. Pour les premières années, je n'en sais rien, mais en tout cas, si nous voulons rester attractifs, nous devons nous intéresser à nos étudiants et aux difficultés qu'ils rencontrent. Je sonne donc l'alarme en demandant comment aborder ces questions.

En voyant ce dossier, nous pouvons dire « bienvenue », mais dans le même temps, si nous savons qu'ils seront confrontés à des questions de pouvoir d'achat et de logement, la question est : y a-t-il eu une étude nationale qui dit « Bien sûr, il y a des difficultés pour trouver des logements pour les étudiants à des prix acceptables vu les conditions dans lesquelles nous sommes aujourd'hui » ? Je ne sais pas où nous sommes dans le classement. Nous ne sommes pas forcément bas, je crois que nous sommes moyens. Cela posera quand même peut-être à un moment des questions d'accompagnement des étudiants. Je sou mets ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°7 - Subvention à l'association « Le Chemin des sens » pour le « parcours des métiers »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Si vous souhaitez faire un commentaire, n'hésitez pas.

Rapport n°8 - Soutien à l'association Julienne Javel pour l'opération Paniers solidaires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je tiens à signaler qu'ils ont été très fortement impactés par la sécheresse. J'ai eu le Président que nous avons mis en relation avec la Préfecture pour accéder à une dérogation, car pour eux, s'ils n'ont pas leurs 400 paniers en début de rentrée, cela veut dire qu'ils plient bagage, et ce serait dramatique de perdre une structure comme celle-ci. Ils ont sans doute entamé un chômage partiel. Je ne sais pas où ils en sont. Je n'ai pas eu le Président depuis, mais en tout cas, je tiens quand même à dire que cette association fait un très gros et beau travail auquel nous participons. Encore faut-il qu'ils puissent produire les légumes pour alimenter les paniers solidaires. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°9 - Soutien à ECORSE TP - Carrefour des Collectivités Locales

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,
économie, tourisme et numérique**

Rapport n°10 - Avenant au protocole de partenariat « Contrat de Canal du Rhône au Rhin »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour des raisons diverses, ce dossier était resté en dormance. Il est relancé par un avenant. Nous avons vu combien le tourisme était important. Nous ferons un bilan du tourisme, mais pour l'instant, nous avons plutôt des signaux extrêmement positifs de la dynamique sur notre territoire. J'ai encore eu le témoignage d'un restaurateur qui me disait qu'il n'avait jamais eu autant de touristes que cette saison. Ce sont essentiellement des touristes étrangers.

M. VUILLEMIN.- Je peux en dire deux mots. J'ai demandé à avoir les chiffres quant au taux d'occupation des hôtels. Il y a de grandes disparités. Certains sont à presque 80 % de taux d'occupation. Il est particulièrement en baisse pour certains en juillet et en légère hausse sur les 15 premiers jours du mois d'août. Quant au nombre de touristes qui se sont présentés à l'Office de Tourisme, nous sommes sur une base de +4 %. Nous ne récupérons pas encore les chiffres d'avant Covid. Voilà pour les chiffres que j'ai eus. En gros, pour les hôtels, cela va de l'hôtel Ibis à La City qui est monté à un moment donné à presque 80 % de taux d'occupation à d'autres hôtels qui tournent plutôt autour de 40 à 45 %.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce la diversité au centre-ville ou sur le Grand Besançon ?

M. VUILLEMIN.- D'après mon analyse très personnelle qui, à mon avis, se vérifiera, les enseignes ne nous disent pas la vérité et les indépendants nous disent la vérité. Ceux qui sont à 80 % ne doivent pas l'être. Malheureusement, nous allons attendre les chiffres INSEE qui seront les plus justes. En revanche, il y a une autre particularité. Je ne sais pas si tu l'as vu chez toi, François, mais concernant les restaurateurs, on m'a fait part d'une chose qui n'était plus arrivée à Besançon : il y avait des Américains.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons effectivement une très grande diversité d'étrangers. Dans cette ambiance, sachant que lorsqu'il fait très chaud, la Ville de Besançon perd de son attractivité, car les gens ont peur d'avoir chaud. Pour autant, nous avons bien traversé ces périodes très chaudes, ce qui est important.

M. VUILLEMIN.- Je pense que nous devons discuter avec nos restaurateurs. Je peux comprendre que certains soient obligés de fermer pendant la période estivale, mais je suis commerçant, je n'ai jamais fermé un magasin. Toutefois, je me dis que nous avons un tourisme de transhumance que nous connaissons. Nous identifions ainsi les Belges, les Néerlandais, les Anglais ou les Allemands qui, lorsqu'ils remontent d'Italie, d'Espagne ou du sud de la France, font étape à Besançon. J'ai eu encore le regret la semaine dernière et la semaine précédente de voir le samedi – je ne parle pas de la semaine complète – les très grands restaurants fermés, particulièrement des restaurants historiquement connus comme « La Brasserie du Commerce », qui sont aussi des lieux qui se visitent. Je pense que nous devons entamer avec eux une discussion, une réflexion, pour que, dans les années à venir, nous ayons plus de restaurants ouverts au mois d'août les samedis midi et soir.

M. ROUTHIER.- Il faut les envoyer à Saint-Vit.

M. VUILLEMIN.- Je les ai envoyés à Saône. *Rires.*

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette question m'évoque deux réflexions. Premièrement, ils sont restés trop longtemps sur l'idée qu'à Besançon, c'était moins dynamique l'été, et que du coup, il y avait moins de restaurants ouverts le midi. Un restaurateur me disait « Finalement, on voit bien que quelque chose bouge Besançon en matière d'animation et d'attractivité, et du coup, cela a ses effets ». Déjà, c'était un signal positif sur la politique menée en termes d'attractivité. Deuxièmement, Christian m'a dit que sur la Côte d'Azur... Je ne vais pas parler à ta place.

M. MAGNIN-FEYSOT.- J'ai un ami qui habite Fréjus. Nous allions souvent nous balader à Fréjus et Saint-Raphaël. J'ai été très étonné de voir que les restaurants de Fréjus et de Saint-Raphaël ne font plus qu'un service. Si vous vous présentez à 22h, ils disent qu'ils ne servent plus. Or jusqu'à maintenant, ce n'était pas du tout le cas. J'ai découvert cela cette année.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et pourtant, c'est la Côte d'Azur. Cela veut dire que l'on a aussi des problématiques d'emploi. Du coup, ils ont été obligés – heureusement pour eux – de fermer pour mettre leur personnel en congé et ils n'arrivent pas à le renouveler. C'est de tout cela qu'il faudra rediscuter avec eux, mais en même temps, on ne peut rien dire. J'ai rencontré un cuisinier étoilé. Il me disait que dans la mesure où son personnel ne voulait plus forcément travailler le soir et le weekend, il se posait la question de savoir s'il n'allait pas ouvrir son restaurant seulement trois ou quatre jours par semaine et le samedi soir. Il était donc en train de travailler pour maintenir son personnel qui veut garder une qualité de vie, avoir une vie de famille. Aujourd'hui, on est confronté à ces problématiques. Il veut garder son fonctionnement, mais dans le même temps, il veut pouvoir garder des personnes de qualité. S'il a des étoiles, c'est bien aussi parce qu'il a une bonne équipe avec lui.

M. VUILLEMIN.- J'entends et j'ai d'autant moins de complexes à le dire, étant moi-même commerçant. À un moment donné, il faudra que l'on m'explique pourquoi les restaurants des zones commerciales parviennent à rester ouverts et pourquoi ceux du centre-ville n'y parviennent pas. Je veux bien que l'on mette beaucoup de choses sur le dos de la tension de l'emploi, mais j'aimerais bien que l'on me réponde, parce que j'ai de nombreux amis restaurateurs qui me disent la même chose : « Tu te rends compte, Benoît, mes salariés veulent partir en vacances ». Je suis d'accord, mais ceux de Burger King veulent aussi partir en vacances. Je pense qu'il y a autre chose. Je pense que nous devrions avoir une discussion avec eux.

Je pense aussi que ce que tu viens de dire est très juste. Il existe une petite musique depuis des années comme quoi à Besançon il ne se passe rien l'été et les restaurateurs se disent : « Après tout, pourquoi ouvrir ? Il n'y aura pas beaucoup de touristes ». Je pense que c'est plus cela à regarder. Il y a les deux. Cela étant, la tension est valable pour tout le monde, sauf qu'à un moment donné, elle aura un effet irréversible. Seuls resteront ceux qui sont toujours ouverts dans les zones commerciales, et ils y arrivent. Nous devons trouver une solution pour pallier cela. Je pense que ce n'est pas que le problème de l'emploi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Franchement, les étoilés ne sont pas qu'au centre-ville, d'autant plus celui-ci. Ce n'est pas une question de Besançon centre-ville. C'est bien une problématique aussi de société. La grande démission, dont on parle aujourd'hui et qui est plus ou moins discutée, interroge.

Mme GAGLIOLO.- Je trouve les propos de Benoît VUILLEMIN un peu caricaturaux par rapport à Burger King qui y arrive. Oui, il y arrive, mais à quel prix ? Burger King est peut-être un peu moins attaché à ses salariés que l'est le chef étoilé. Du coup, il reste ouvert. C'est « Si tu t'en vas, ce n'est pas grave, je trouverai quelqu'un d'autre ». Ce n'est pas la même qualité de salariat non plus pour les gens. On y va quand on n'a pas vraiment le choix, pour avoir un job étudiant, lorsque l'on n'a pas la possibilité de travailler ailleurs.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela veut dire « positivons ». C'est quand même une belle orientation. Les restaurateurs vont peut-être découvrir que finalement, la ville de Besançon bouge. Je reviens sur le Contrat de Canal. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°11 - Pôle de compétitivité des Microtechniques - ProPulseur

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°12 - Pôle de compétitivité des Microtechniques - PMT Health : « action collective pour la filière santé » - Avenant n°1 à la convention triennale 2021-2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit là encore d'un avenant. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Rapport n°13 - Avis de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sur la mise en compatibilité du PLU de Besançon dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la RN57

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous savez qu'il est nécessaire d'émettre un avis. Il est proposé qu'il y ait une présentation.

M. GUYEN.- La commission d'enquête publique s'est prononcée dans le cadre de la déclaration d'aménagement de la RN57. Je rappelle que le 18 juin 2021, GBM a exprimé un avis favorable sur le projet d'aménagement. L'État a organisé, en accord avec le maître d'ouvrage, une enquête publique qui a eu lieu du 28 février au 31 mars. Un avis favorable de la commission a été assorti d'une réserve et de 6 recommandations que vous avez dans votre document. Vous pouvez en prendre connaissance, et n'hésitez pas si vous avez des questions. La commission d'enquête a également émis un avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Besançon sans réserve. Le Conseil Communautaire ayant approuvé le projet de l'État, il a donné mandat à la Présidente et aux Vice-Présidents de négocier des voies d'amélioration. Je rappelle qu'il y avait 7 points. Ils sont résumés en pages 68 à 70.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Je compte 6 oppositions. Qui s'abstient ? Je m'abstiens toujours en Bureau. C'est adopté. Vous vous rappelez que malgré tout, dans l'avis favorable des points d'amélioration, il y avait bien sûr les conditions de financement, dont nous n'avons toujours pas idée – je le dis quand même ainsi – dans le cadre du volet mobilités du CPER (Contrat de Plan État-Région). Je le dis, car c'était malgré tout une des conditions pour lesquelles nous nous étions engagés les uns et les autres, qu'il faudra regarder et rappeler.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Rapport n°14 - Site Patrimonial Remarquable de Besançon -
Révision n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°15 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté -
Subvention 2022 pour ses deux Programmes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous allons prendre peut-être un petit peu de temps d'information.

M. JASSEY.- Le sujet de la grande bibliothèque est important, parce que nous sommes extrêmement contraints par la temporalité du projet, un permis devant être déposé aujourd'hui, dans un terme très court. J'ai un petit diaporama de présentation afin de vous faire le point de situation. Vous poserez ensuite vos questions.

L'avant-projet modificatif a été validé en février. Des études de l'avant-projet définitif ont été rendues en février, et le 19 juillet 2022 – c'est extrêmement récent –, il a fallu regarder de près cet avant-projet définitif avant de vous le soumettre au vote et de le valider. De surcroît, il faut valider également et faire voter le projet scientifique et culturel, document absolument essentiel pour obtenir les fonds de l'État. Le projet scientifique et culturel est un travail collaboratif. Il a été fait conjointement entre les universitaires et les services de GBM. Il partage des enjeux communs. Il s'agit de faire de la grande bibliothèque un lieu de sociabilité et de rencontre ouvert à tous, avec une fonction de lien social, de proximité, se développant autour du lien entre l'université et la ville.

Les enjeux pour la bibliothèque d'agglomération sont :

- être un lieu ouvert à tous et renforcer la démocratie culturelle ;
- être un lieu de détente aussi bien que de travail, un lieu de vie dans lequel on a envie de rester, un lieu de rencontre, de débat citoyen et de mixité ;
- proposer de nouveaux centres, notamment à destination des jeunes, des espaces de jeux, cafés, valorisation du patrimoine, collections numériques ;
- construire une politique intercommunale à la dimension du territoire de GBM, avec un mode d'exercice partenarial, de la compétence partagée et de lecture publique.

Ce dernier point n'est pas anodin, car au cours de l'avancée, du concours initial jusqu'à l'avant-projet définitif, vous noterez qu'il y a une réduction des surfaces totales. Ce n'est pas anodin, car il y a à la fois une réduction des surfaces totales et une augmentation du prix. Vous avez une évolution des surfaces aujourd'hui à 9 394 m².

Par rapport à l'avant-projet définitif, un certain nombre de choses restent encore à faire. Au niveau acoustique, les objectifs du programme sont atteints. Il y aura une intégration des futures étagères dans les habillages des bureaux. Malgré la réduction de la surface, il faut garder le métrage linéaire total. Il y aura ainsi une intégration dans certaines parties de la bibliothèque d'étagères qui seront dans les murs, ce qui sera aussi un élément architectural. Les revêtements de sol seront remplacés par rapport à l'exigence de l'utilisation de matériaux biosourcés. S'agissant de la ventilation mécanique de la cour de service, vous verrez le plan tout à l'heure. Sur le côté, une cour de service est partiellement ouverte. Elle est considérée comme n'étant pas suffisamment aérée. Il y a donc une obligation d'y adjoindre une ventilation mécanique.

Par ailleurs, s'agissant du second forage de géothermie, vous savez que la géothermie sera utilisée pour réguler les températures intérieures. Un premier forage a été fait. Ils en ont mesuré le débit, mais à certains moments de l'année, il sera insuffisant. Le fait d'avoir un second forage permet, en alternance de l'un ou de l'autre, de faire l'entretien des forages et de pouvoir couvrir les besoins en refroidissement ou en chauffage sur l'ensemble de la saison. De plus, la simulation thermique dynamique a été produite. Nous attendions le document. Elle a donc été produite et elle est conforme à nos attentes.

Vous avez ensuite une vue extérieure. Par rapport aux premiers dessins, certains ouvrages ont été occultés et un étage supérieur a disparu. Vous avez également un focus sur les fouilles archéologiques qui seront ouvertes à votre visite le 3 septembre. Nous avons déjà fait une première prévisite. Il y a notamment une mosaïque et des murs du III^e siècle. On y voit le mur Vauban, dont nous connaissions l'existence et qui apparaît. Vous avez, en vert, le niveau de la nappe phréatique malgré la température actuelle et la sécheresse que nous avons connue sur la période de l'été. Cela justifie ainsi pleinement le cuvelage qui a dû être ajouté au projet initial.

Si je résume, en gros, cela va coûter 5 M€ de plus que le projet initial. Ces 5 M€ se divisent en deux parties. Les trois quarts sont liés à l'augmentation du coût des matériaux. À titre d'exemple, les tuyaux en inox qui serviront à la ventilation mécanique ont connu 200 % d'augmentation depuis le début. Quant au dernier quart, pour la fondation spéciale, il nous a été demandé de mettre 30 % de pieux en plus. En effet, à l'origine, ce sont d'anciens terrains marécageux. Toute la construction sera faite sur des pieux en béton. Or, il en faut plus que ce qui était prévu initialement.

Le traitement acoustique a également été amélioré. Il y a le second forage que j'évoquais, des ajouts d'ouvrants pour le désenfumage naturel, les menuiseries intérieures, l'habillage et les rayonnages, et le revêtement de sol qui ne correspondaient pas au niveau d'exigence voulue. Le coût actualisé s'élève aujourd'hui à 75 423 000 € TTC en lieu et place des 70 M€ prévus. Si nous ne validons pas aujourd'hui la plus-value des 5 M€, nous retomberons dessus lorsque nous passerons les marchés. Nous pouvons peut-être avoir une bonne surprise à ce moment-là, mais le fait de ne pas valider nous imposera d'y passer dans le cadre des passations de marchés, et ce ne sera finalement qu'une perte de temps. Vous avez ensuite le plan de financement actualisé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a peut-être un ajout du fonds d'archéologie national.

M. RUYSEN.- Il y a également une demande complémentaire auprès de l'État, mais elle n'est pas confirmée pour le moment.

M. BAULIEU.- Dans le dispositif en général, la règle à laquelle vous êtes tous habitués fait que les concours financiers qui nous sont apportés sont à un prix estimatif et cela ne bouge plus. Or, il se trouve que dans le volet assuré par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), il est énoncé en pourcentage. En toute logique, la DRAC devrait abonder son concours à due concurrence. C'est comme cela que nous devrions arriver à 2 ou 3 M€. Cela fait que nous avons un coût supplémentaire à notre charge de 3 M€ environ. C'est vrai que lorsque je m'exprime sur ce dossier, j'ai coutume de dire qu'il est extrêmement bien financé, bien évidemment sous réserve que les financeurs nous versent le montant sur lequel ils se sont engagés, mais lorsque nous étions à 70 M€, nous étions à 80 % de financement. Évidemment, cela se dégradera quelque peu, mais sur un projet de cette importance, je signerai tous les matins pour avoir des plans de financement de cette nature.

Un intervenant.- Pour GBM, cela fait 2,4 M€ en plus.

M. JASSEY.- Cela ferait toujours un taux de participation entre 75 et 80 % pour les financeurs. Concernant le prévisionnel, il est très important que le permis soit déposé mi-septembre. Ce permis sera accompagné de l'étude environnementale, d'une étude de sûreté de la sécurité publique et de l'attestation...

Mme TAVANT.- L'ATTES. Elle concerne ce que nous devons faire dans le cadre de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) en cas de pollution des sols, pour vérifier la future destination du terrain vis-à-vis des personnes qui travaillent et qui sont exposées.

M. JASSEY.- Vous voyez qu'entre la remise de l'avant-projet définitif le 21 juillet et la validation du Conseil Communautaire du 5 septembre si vous validez ce soir, le délai est extrêmement court. Les services ont dû mettre les bouchées doubles pour répondre à toutes les demandes. Par ailleurs, l'architecte a joué le jeu en fournissant l'ensemble des documents attendus et demandés en dernière limite, mais tout était là quand même, comme elle s'y était engagée. Il y aura un COPIL des financeurs le 9 septembre prochain et le permis doit être déposé courant septembre. C'est vraiment cela. Si tout va bien, si je prends le calendrier à l'envers, l'ouverture au public se fera début 2027, avec une livraison prévisionnelle pour fin 2026 et le début des travaux fin 2023. Avez-vous des questions ou des demandes de précision ?

M. FERREIRA-LOPES.- J'ajoute quelques mots sur le projet culturel. Ce nouveau bâtiment vise à mettre à niveau la proposition actuelle que nous avons de la bibliothèque. Comme l'a indiqué Michel JASSEY, nous visons vraiment à faire un lieu de vie, largement ouvert, avec des propositions culturelles, que ce soit des expositions, des rencontres, un auditorium étant prévu, des animations d'atelier. L'idée de cette bibliothèque est de faire comme celles qui existent en Europe du Nord et qui accueillent un public très large, dans un brassage social avec différents types d'activités, de services. Il y a également une proposition de jeux pour attirer un public plus jeune. Il s'agit de ce fait d'avoir une proposition beaucoup plus large que celle que nous avons actuellement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Pour ceux qui étaient encore un peu éloignés du dossier, cela permet d'avoir une visibilité sur les grands axes. Nicolas BODIN a demandé la parole.

M. BODIN.- Je voulais faire une remarque ou un commentaire concernant les horaires d'ouverture. Vous dites que cela doit être un lieu de vie. Or, je constate qu'elle sera ouverte le matin, mais pas le soir et le dimanche après-midi pendant 3h30, ce qui est aussi le cas à Caen, Rennes, Brest, etc. Cela étant, je trouve cela dommage par rapport à l'objectif initial, car le coût est quand même de 50 M€. Je pense que les raisons sont financières, mais je l'aurais vue ouverte de manière beaucoup plus extensible.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous ne sommes pas allés plus loin, mais il y a la question du financement du fonctionnement, question que nous n'aborderons pas ce soir. Avez-vous d'autres questions ?

Mme ETEVENARD.- J'ai lu le projet culturel qui est bon. Aujourd'hui, nous pouvons avoir les informations par différents biais, mais je trouve que pour notre jeunesse, encore plus en quartier éloigné, il faut mettre l'accent sur la construction des pensées des jeunes et sur l'esprit critique. Dans ce projet, des débats seront-ils organisés, par exemple une sorte d'agora qui intégrerait les quartiers les plus éloignés de ce dispositif ? Derrière cette décision, on peut penser que cela pourrait être au détriment de nos bibliothèques de quartier. Nous le savons bien, et nous avons encore vu cet été à Planoise et d'autres quartiers, que la proximité permet d'aller chercher ceux que l'on ne voit pas, notamment notre jeunesse qui souffre actuellement. Des débats, des agoras, ou des ateliers de pensées critiques seront-ils organisés ?

M. FERREIRA-LOPES.- Il serait compliqué de vous répondre, mais en revanche, s'agissant de ce que vous soupçonniez, je pense que cet équipement central ne doit pas se faire au détriment de la proximité et nous en sommes conscients. Toutes les villes qui ont réussi à hausser leur niveau de service l'ont fait sur les deux tableaux. Il y a une complémentarité évidente, et effectivement, il ne faudrait pas que tous les moyens soient mis sur la centrale au détriment des équipements de proximité, ce qui n'aurait pas de sens. Après, pour les types d'activités qui pourront être proposés, c'est très ouvert. Il faudra qu'il y ait des activités incitatives pour que ce soit un équipement public destiné à l'ensemble de la population de GBM.

Mme ETEVENARD.- Merci pour cette réponse. Effectivement, cela concerne l'ensemble de la population de GBM, et on peut le voir pour les événements culturels à Grand Besançon Métropole, que ce soit les Mardis des rives, Grandes Heures Nature ou Les Livres dans la Boucle. Je veux parler des populations isolées qui ne sont pas qu'à Besançon. Il y a aussi Novillars. Le nouveau contrat de Ville va certainement identifier d'autres populations que nous devons pouvoir inciter. Certaines populations sont encore plus isolées des dispositifs.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je vous remercie. Si vous en êtes d'accord, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie. Bonne soirée et à très bientôt.

La séance est levée.